



MINISTERE DE L'AGRICULTURE

République du Mali
Un Peuple – Un But – Une Foi

**OFFICE DE DEVELOPPEMENT RURAL DE
SELINGUE**

□ **BP 03** ☎ **Tel : 20-22-54-03/ 21-65-02-57**

Fax : 20-22-83-08

odrs@afribone.net.ml

DECISION : N°09/ _____ /MA-DG-ODRS

**PORANT NOMINATION DES MEMBRES DU COMITE PARITAIRE DE GESTION
DES TERRES ET DU FONDS D'ENTRETIEN DU PERIMETRE DE SELINGUE**

LE DIRECTEUR GENERAL,

Vu la Loi n° 96-042/AN-RM du 07 Août 1996 portant création de l'Office de Développement Rural de Sélingué (O.D.R.S) ;

Vu le Décret n° 96-221/P-RM du 21 Août 1996 fixant l'Organisation et les Modalités de Fonctionnement de l'Office de Développement Rural de Sélingué (O.D.R.S) ;

Vu le Décret n° 03-0284/P-RM du 15 Juillet 2003 portant nomination du Directeur Général de l'O.D.R.S ;

Vu la Décision n° 001/DG/ODRS du 05 Janvier 2009 fixant l'organisation interne et les règles particulières de fonctionnement et d'administration de l'Office de Développement Rural de Sélingué (O.D.R.S) ;

Vu la Décision n° 09/...../MA-DG-ODRS du 05 Octobre 2009 portant création du Comité Paritaire de Gestion des Terres et du Fonds d'entretien du Périmètre de Sélingué ;

Vu la Décision n° 09/...../MA-DG-ODRS du 05 Octobre 2009 fixant l'organisation et les modalités de Fonctionnement du Comité Paritaire de Gestion des Terres et du Fonds d'Entretien du Périmètre de Sélingué ;

DECIDE

Article 1^{er} : Sont nommés membres du Comité Paritaire de Gestion des Terres et du Fonds d'Entretien du Périmètre de Sélingué, les agents de l'ODRS et les exploitants dont les noms suivent :

Agents de l'ODRS :

N°	PRENOMS	ET	NOMS	FONCTIONS
1.	Dramane		SANOGO	Directeur Général Adjoint
2.	Hamet		KEITA	Chef SGERH
3.	M'Boua		MARIKO	Chef de Zone de Sélingué
4.	Badji		SAVANE	Agent Comptable
5.	Siraman		BAGAYOKO	Chef DAIER
6.	Bouréïma		YOUSSOUF	Chef DAPV
7.	Mamadou		DIAKITE	Chef DAHRC
8.	Adama		DIABATE	Chef SAOP

Exploitants :

A. Chefs de Secteurs :

N°	TITULAIRES	SUPPLEANTS
1.	Kono Monzon DOUMBIA	Bakary SAMAKE
2.	Famini TRAORE n°2	Issouf FAROTA
3.	Bréhima DANOGO	Mamadou KODJO
4.	Mansely DOUMBIA	Mamadou DIAKITE
5.	Solomane TRAORE	Sekou DOUMBIA

B. Présidents des Sociétés Coopératives :

N°	TITULAIRES	SUPPLEANTS
1.	Dougoutigui DOUMBIA	N'Faly TRAORE
2.	Bourama SAMAKE	Sekou COULIBALY
3.	Daouda TRAORE	Fankélé DOUMBIA

Article 2 : Les intéressés bénéficieront à ce titre des avantages prévus par la réglementation en vigueur (notamment la Décision n° 09/...../MA-DG-ODRS du 05 Octobre 2009 fixant l'organisation et les modalités de Fonctionnement dudit Comité).

Article 3 : La présente décision qui prendra effet à partir de sa date de signature sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera ./.

Ampliations :

- Original.....	01
- MA-CAB	01
- MA-DAF	01
- D.G.	01
- D.G.A.	01
- Départ.	05
- Cellules	02
- Projets	02
- Zones	03
- BAC.....	01
- Antenne ODRS	01
- Préfets	04
- Maires	19
- Intéressés.....	16
- Chrono.....	01/59

Sélingué, le2009

Le Directeur Général

Ibrahima SIBY